

# Les insectes au sortir de la tourmente

**Des vents de 100 à 200 km/h ont balayé la France les 26 et 27 décembre 1999. Des milliers d'habitants privés d'électricité, des millions d'arbres renversés ou cassés, soit environ 40 millions de mètres cubes de bois à terre... Les dégâts de ces tempêtes sont très importants et les incidences économiques et écologiques s'avèrent encore difficiles à évaluer. Dans un tel contexte, les gestionnaires de la forêt doivent mettre au point une politique de reboisement en veillant au maintien de la biodiversité. Dans les écosystèmes forestiers bouleversés, les insectes sont largement concernés : certains, parmi ceux qui vivent sur les bois morts ou jetés à terre, sont particulièrement bien servis ! Mais quelles seront les conséquences sur les autres espèces, entre autres les mangeuses de feuilles, les foreuses de bois vif, les parasites ou les prédatrices ? Doit-on intervenir ou non ? Si oui, comment ? Pour faire le tour de ces questions, Insectes a ouvert ses pages aux spécialistes.**

## Forêts, tempête et naturalité

par Jacques Trouwilliez



**L**es tempêtes de décembre, véritable catastrophe humaine et économique, ont entraîné des perturbations majeures dans de nombreuses forêts. L'impact de cette catastrophe naturelle - surprenante

par son ampleur géographique - sur la diversité biologique sera variable selon les espèces. Des capacités de dispersion et de résilience des espèces, des habitats encore existants, dépendra la redistribution de cette diversité que le forestier s'attache à conserver. Des études sont lancées pour suivre cette évolution.

Ces événements suscitent de nombreuses interrogations : augmentation de la fréquence de ces tempêtes, stabilité des peuplements... Les recherches entreprises permettront de répondre à la seconde question (sous réserve que la force des vents et leur parcours ne gommement toute possibilité d'interprétation). Depuis plus de dix ans, des réflexions sur la conduite des peuplements, sur la diversité biologique ou le paysage sont développées : instruction sur la biodiversité (1993), bulletin technique sur les sylvicultures (1996), recommandations paysagères sur le Morvan (1997), plan de dynamisation de la sylviculture (1998-99). De telles évolutions se traduisent sur le terrain par des mesures visant une

meilleure adéquation entre peuplements forestiers et conditions écologiques locales. Le choix des essences est basé sur les typologies de stations forestières. La dynamisation de la sylviculture devrait conduire à des forêts plus claires. Ces forêts, à structure verticale plus complexe, sont et seront plus diversifiées, même avec une conduite sylvicole orientée vers quelques espèces, appelées "essences - objectif". La régénération naturelle est favorisée partout où elle peut être acquise et si les produits issus de ce mode de reproduction d'un peuplement sont satisfaisants. En revanche, dans le cas d'un peuplement qui n'est pas adapté aux conditions du milieu, une régénération artificielle sera préférée.

Les premières observations consécutives à ces tempêtes ne remettent pas en cause ces orientations. L'un des effets de ces tempêtes - dont propriétaires et gestionnaires se seraient bien passés ! - sera d'accélérer la mise en œuvre de ces orientations.

## Des directives pour les insectes

En matière de conservation de l'entomofaune, plusieurs mesures sont appliquées, telle l'instruction de 1993 qui prévoit le maintien d'arbres morts ou sénescents dans tous les peuplements à raison d'au moins un arbre/ha. En outre, des "bouquets de vieillissement", groupes d'arbres d'un à trois hectares, sont laissés au-delà de l'âge d'exploitation fixé.


Depuis 1998, le réseau de réserves biologiques intégrales a été relancé. Ces réserves, sans aucune exploitation, sont de véritables laboratoires



d'étude de la sylvigénèse. D'une superficie minimale de 50 ha en plaine et de 100 ha en montagne, ces espaces protégés contribueront à la préservation de la diversité de l'entomofaune. Actuellement de 1 700 ha, ce réseau visant tous les types d'habitats forestiers, sera porté à 5 000 ha en 2005.

Une bonne répartition de ces différentes mesures dans un massif forestier devrait conduire à une amélioration du statut des insectes saproxylophages.

Dans les parcelles endommagées par la tempête, tous les bois ne seront pas sortis. Quelques gros bois seront laissés au sol. D'autre part, les trouées où la régénération ne sera pas acquise ne seront pas reboisées systématiquement, laissant apparaître ainsi des clairières de petite taille favorisant d'autres espèces.

Les conséquences immédiates de la tempête ne doivent pas occulter la question du financement durable de la politique forestière. Les attentes sociales de plus en plus diversifiées exigent des connaissances accrues, une meilleure concertation et des actions de gestion de plus en plus fines. L'ONF s'est engagé dans cette voie, mais actuellement, la principale rémunération des services offerts par la forêt est représentée par les ventes de bois. Dans un marché où les prix de cette matière première stagnent et où le coût de la main d'œuvre augmente, on comprend aisément que le système a atteint ses limites. Si le forestier doit se protéger des fureurs d'Éole, il faudra, avec la société toute entière, aborder avec réalisme ce problème du financement pour, si possible, faire mieux et plus. 

#### **L'auteur**

**Jacques Trouvilliez** est chef du département "Aménagement, sylvicultures et Espaces naturels" à l'Office national des forêts (ONF).